



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 11-juin-2015

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC 99MA HIGH TACK SPRAY-A-GASKET SEALANT 255 GR.

Autres moyens d'identification

Code du produit 80546  
Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Aérosol Produit d'étanchéité  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Adresse du fabricant</u>	<u>Distributeur</u>
ITW Permatex 10 Columbus Blvd. Hartford, CT 06106 USA	ITW Permatex Canada 35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex

(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24  
Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatax.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

**Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammables	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Provoque une irritation cutanée  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Aérosol extrêmement inflammable



Aspect Rouge

État physique Liquide

Odeur Solvant

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. — No smoking  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir  
En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction

#### Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

#### Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

#### Autres informations

La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7).

La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (EINECS No. 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les phrases S(2)-9-16 (Tableau 3.2) devraient au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	30 - 60	*
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	10 - 30	*
n-hexane	110-54-3	10 - 30	*
acétate-d'éthyle	141-78-6	1 - 5	*
acétone	67-64-1	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

##### **Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

##### **Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### **Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### **Ingestion**

EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### **Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note au médecin**

Traiter les symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

#### Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Extrêmement inflammable. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éliminer les sources d'ignition. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Agents comburants forts, Bases

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
n-hexane 110-54-3	TWA: 50 ppm S*	TWA: 500 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1100 ppm TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>

acétate-d'éthyle 141-78-6	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 1400 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m <sup>3</sup>
acétone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 750 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup> The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors (vacated) STEL: 1000 ppm	IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

#### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Rouge  
**Odeur** Solvant  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Does not apply	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	> 38 °C / 100 °F	
<b>Point d'éclair</b>	< -18 °C / < 0 °F	Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape (éther = 1)
<b>Taux d'évaporation</b>	>1	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Not determined	

Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	0.755-0.765	
Hydrosolubilité	Négligeable	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

#### Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	64.7%
Densité	Aucune information disponible
masse volumique apparente	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucune donnée disponible

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents comburants forts, Bases

#### Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
solvant naphta aliphatique léger (pétrole) 64742-89-8	-	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
n-hexane 110-54-3	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h

acétate-d'éthyle 141-78-6	= 5620 mg/kg ( Rat )	> 18000 mg/kg ( Rabbit ) > 20 mL/kg ( Rabbit )	-
acétone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Sensibilisation</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Le produit est ou contient une substance chimique connue ou soupçonnée de présenter un danger pour la reproduction.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Système respiratoire, Peau.

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale)	53308 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	5950 mg/kg
ETAmél	4008 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard )	
ETAmél (inhalation-vapeurs)	192000 mg/l

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

45 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
solvant naphta aliphatique léger (pétrole) 64742-89-8	4700: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	-	-
n-hexane 110-54-3	-	2.1 - 2.98: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
acétate-d'éthyle 141-78-6	3300: 48 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	352 - 500: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 220 - 250: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 484: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through	560: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
acétone 67-64-1	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

#### Persistante et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
gaz de pétrole liquéfiés adoucis 68476-86-8	<=2.8

acétate-d'éthyle 141-78-6	0.6
acétone 67-64-1	-0.24

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** D001

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
acétate-d'éthyle 141-78-6	-	Included in waste stream: F039	-	U112
acétone 67-64-1	-	Included in waste stream: F039	-	U002

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
n-hexane 110-54-3	Toxic Ignitable
acétate-d'éthyle 141-78-6	Toxic Ignitable
acétone 67-64-1	Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT, États-Unis**

**ONU/n° d'identification** UN 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1

**IATA**

**ONU/n° d'identification** ID 8000  
**Nom d'expédition** Bien de consommation  
**Classe de danger** 9

**IMDG**

**ONU/n° d'identification** UN 1950  
**Nom d'expédition** Aérosols, Quantité limitée (LQ)  
**Classe de danger** 2.1

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationaux**

**TSCA** Est conforme  
**DSL/NDSL** Est conforme  
**EINECS/ELINCS** Est conforme

<b>ENCS</b>	Non répertorié.
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des  
États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

<b>Nom chimique</b>	<b>SARA 313 - Valeurs de seuil %</b>
n-hexane - 110-54-3	1.0

**Catégories de danger selon SARA**

**311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propétée de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

<b>Nom chimique</b>	<b>Quantités de substances dangereuses à déclarer</b>	<b>CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer</b>	<b>Quantité à déclarer (RQ), États-Unis</b>
n-hexane 110-54-3	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
acétate-d'éthyle 141-78-6	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
acétone 67-64-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

**Réglementations étatiques des  
États-Unis**

**Proposition californienne 65**

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

<b>Nom chimique</b>	<b>New Jersey</b>	<b>Massachusetts</b>	<b>Pennsylvanie</b>
---------------------	-------------------	----------------------	---------------------

n-hexane 110-54-3	X	X	X
acétone 67-64-1	X	X	X
acétaire-d'éthyle 141-78-6	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 4	<b>Instabilité</b> 0	-
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 4	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 11-juin-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**